

À QUI S'ADRESSE LE CONOURS ?

Toutes les structures de la petite enfance et tous les établissements scolaires de la Vallée d'Aoste sont invités à rejoindre ce projet !

Le Kamishibai plurilingue permet de développer chez les enfants et les élèves des stratégies d'apprentissage, des capacités d'écoute, d'observation, de comparaison et de réflexion sur les langues et le langage ainsi que la coopération dans le cadre d'un travail de rédaction et d'illustration. Cela leur permet également de lutter contre les discriminations et favoriser le vivre ensemble, en valorisant les langues qui sont traitées sur un pied d'égalité. Ce projet rejoint les objectifs de l'Assessorat de l'éducation, de la culture et des politiques identitaires qui préconise, dès le plus bas âge, un « éveil à la diversité linguistique et culturelle », une sensibilisation à la pluralité des langues et une prise en compte et une valorisation des langues familiales des enfants.

**Alors vous êtes prêt·e·s ?
Faites preuve d'imagination et séduisez-
nous avec vos plumes, vos pinceaux et ...
vos langues !**



AVIS DE CONCOURS

Art. 1 : Présentation générale

Ce concours est organisé par l'Assessorat de l'éducation, de la culture et des politiques identitaires de la Région autonome Vallée d'Aoste, partenaire du réseau Kamilala. Il se propose d'encourager les acteurs éducatifs à développer des projets ouverts sur la diversité de langues à travers la création des planches d'un kamishibai plurilingue.

Art. 2 : Destinataires du Concours Kamishibai plurilingue

Le concours est ouvert aux structures de la petite enfance, aux écoles de l'enfance, élémentaires et secondaires du premier et du deuxième degré.

Les enfants et les élèves doivent être au cœur du processus de création, sous la direction de la structure éducative. Pour les groupes 0-3 ans, la participation des adultes sera forcément un peu plus importante, mais le jury sera attentif au fait que les enfants ont été pleinement impliqués dans le projet, ainsi que leurs parents idéalement.

Un seul kamishibai sera accepté par groupe ou classe participant/e.

Les candidatures sont à réaliser avant le **vendredi 23 octobre 2026**.

Art. 3 : Les planches : texte et illustrations

Le format des planches est le suivant : **37 X 27,5 cm** (format standard, légèrement inférieur au format A3). Vous pouvez donc imprimer votre kamishibai sur un format A3 puis découper les marges.

Le kamishibai doit être composé (couverture comprise) **de 8 à 14 planches**. Les kamishibais de plus de 14 planches ne seront pas acceptés.

L'histoire doit se présenter selon le principe du kamishibai : sur le recto des planches, une illustration, sur le verso des planches, le texte de l'histoire.

La technique est libre pour **les illustrations** (peinture, feutre, crayons, collages, photos...).

Le texte tapé à l'ordinateur doit être concis. Pour donner un ordre d'idées, prévoir entre 1 et 8 lignes en police 16 par planche.

Toutes les formes narratives sont acceptées.



Art. 4 : Les langues

Au moins quatre langues doivent être présentes dans l'histoire (langue de narration et trois autres langues minimum). Le Kamishibaï plurilingue peut comporter autant de langues que vous le souhaitez. Toutes les langues et toutes les variétés de langues sont légitimes ! Votre choix se fera peut-être en fonction des langues et des variétés connues dans la classe. Langues régionales, langues étrangères, dialectes et variétés locales de langues sont toutes acceptées.

La diversité des langues peut apparaître dans le texte, mais aussi dans les illustrations, de différentes façons :

- La narration peut se faire en français, et les dialogues dans différentes langues (chaque personnage peut parler une langue différente)
- La narration peut se faire en français et contient elle-même différentes langues (onomatopées, comptines, mots clés de l'intrigue, etc. peuvent apparaître dans d'autres langues)
- **Il est important que le récit permette la compréhension de l'ensemble de ces langues** (même si l'on n'est pas locuteur de la langue) soit grâce à l'intercompréhension (mots transparents par rapport au français), ou grâce à une traduction ou reformulation à l'intérieur de la narration.

Attention, il ne s'agit pas de traduire le même texte dans différentes langues. L'alternance entre les langues doit refléter au mieux la réalité de pratiques plurilingues ou plurilinguistiques.

Chaque mot ou phrase dans une autre langue que le français devra être traduit-e sur la même planche (en bas de page). La prononciation des mots est également souhaitée entre crochets (exemple : « Abuelo » se prononce [Abouélo])

Art. 5 : Réception des kamishibaïs

Le kamishibaï devra être **photocopié ou imprimé en couleur** sur un papier de 250 g (semi-cartonné). Veillez à la qualité des impressions. La structure éducative conserve donc l'original.

Les dessins ne devront pas être pliés ni roulés.

Attention, cette impression représente un coût : informez-vous des possibilités d'impression dans votre structure !

Les planches devront parvenir sous forme anonyme dans une enveloppe fermée. Dans cette enveloppe devra en outre être insérée une deuxième enveloppe, plus petite, contenant le nom de l'école et des classes participantes.

ATTENTION : l'auteur du kamishibaï ne devra pas être identifiable à aucun moment.

Le travail devra parvenir impérativement avant le **lundi 8 mars 2027**, à l'adresse suivante :

Département de la Surintendance des écoles

U. O. Soutien à l'autonomie scolaire

**250, rue de Saint Martin de Corléans
- 11100 Aoste**

ATTENTION : seulement les planches sont à envoyer et non pas le butaï (le castelet).

La personne responsable du projet pédagogique devra remplir son **carnet de bord** en ligne qui sera envoyé en format numérique (en cliquant sur envoyer lors du remplissage du formulaire).

Les données du carnet de bord pourront être traitées par la Région autonome Vallée d'Aoste afin d'étudier l'impact pédagogique du concours. Aussi, la Région autonome Vallée d'Aoste s'engage à ne pas diffuser les données brutes des carnets de bord telles qu'elles ont été recueillies.

Étant donné qu'une bibliothèque permanente des travaux présentés dans le cadre du concours est en cours de constitution, les planches pourront être conservées par la Région et mises à disposition pour être prêtées à d'autres écoles ou structures éducatives.

Art. 6 : Le Jury

Un jury composé de pédagogues, bibliothécaires, linguistes, professionnels du livre analysera et évaluera chaque histoire à partir de plusieurs critères :

- respect de la dimension plurilingue de l'histoire
- place et utilisation des langues dans l'histoire
- diversité des statuts des langues et des systèmes d'écriture représentés
- construction de l'histoire et lien au thème de l'édition en cours
- créativité dans les illustrations
- respect des contraintes techniques (nombre de planches, format, longueur du texte)

Un prix par catégorie sera attribué suite à la délibération du jury.

Les catégories sont les suivantes :

- Catégorie 0-3 ans
- Catégorie 3-6 ans
- Catégorie 6-10 ans
- Catégorie 10-13 ans
- Catégorie 14-18 ans
- Catégorie kamishibai collectif (réalisé dans le cadre d'un projet visant à assurer la continuité entre différents niveaux scolaires – par exemple crèche/école maternelle, école maternelle/école primaire, etc. – ou bien dans le cadre d'un projet de jumelage entre écoles de pays différents)

Les prix seront attribués lors d'une cérémonie durant le mois de **mars 2027** à l'occasion des Journées de la Francophonie 2027.



Art. 7 : Droits d'auteur

En participant, le candidat s'engage à **céder à titre gratuit ses droits de reproduction et de représentation à la structure en charge de l'organisation du concours**. De cette manière, le candidat accepte que son kamishibai soit intégré dans les outils de communication de réseau KAMILALA (site internet et réseaux sociaux) ainsi que de son exploitation dans le cadre de ses activités de formation pour tous pays et pour la durée de protection conférée par le droit d'auteur.

De son côté, le réseau KAMILALA s'engage à faire apparaître le nom de la structure/école, le nom de l'adulte référent, les noms des auteurs/illustrateurs.

En retour, pour toute diffusion du kamishibai par les auteurs, devra être apportée la mention "réalisé dans le cadre du Concours Kamishibai plurilingue de la région autonome Vallée d'Aoste et du réseau KAMILALA". Les logos de la Région et du concours pourront également être apposés.

Art. 8 : Publication

Les auteurs du kamishibai gagnant acceptent que leur travail soit légèrement retouché (par exemple : densité de couleurs, format, amélioration d'une phrase...).

Art. 9 : Adhésion au règlement

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.

Art. 10 : Organisateur du concours

Ce concours est organisé par l'Assessorat de l'éducation, de la culture et des politiques identitaires de la Région autonome Vallée d'Aoste, et s'inscrit dans un réseau international d'acteurs du plurilinguisme appelé Kamilala. Ce réseau est né à l'initiative de l'association française Dulala (D'Une Langue A L'Autre) en charge de son animation.

Art. 11 : Formation

À titre facultatif, en complément de la formation FOAD habituelle, un webinaire de deux heures est organisé le 21 octobre 2026 à l'intention des personnes souhaitant s'inscrire au concours. Ce sera une occasion précieuse de présenter les principales caractéristiques techniques et pédagogiques du kamishibai.



CALENDRIER

Pour participer au Concours Kamishibaï plurilingue 2026-2027, voici la marche à suivre :



Inscrivez-vous avant le **vendredi 23 octobre 2026** en remplissant le formulaire d'inscription en ligne.



Envoyez-nous votre Kamishibaï plurilingue et votre carnet de bord avant le **lundi 8 mars 2027** (consultez les modalités d'envoi dans le règlement du concours)



Rendez-vous pendant les Journées de la Francophonie en mars 2027 pour la remise des prix du Concours! (Date et lieu à préciser)